

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10L'an deux mil treize
Le 27 mars à 17 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2013
PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER
MM. SAVIN – ALLEGRE – BARRAL – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – MERCIER – SUTRE –
TEILLET
ABSENTS : MME BOUDOIRE - MM. CALVET – REMAUD

M. Sébastien BOIVENT a été nommé secrétaire.

2013-03-13 D**OBJET : Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune ;
- d'engager une concertation avec les autorités et associations compétentes ;
- de porter cette délibération à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois ;
- d'en adresser une copie à Madame la Préfète en sa qualité de Présidente de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et à Madame la Préfète et à Monsieur le Président du Conseil Général en leurs qualités de co-présidents du conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

Fait à Jauldes, le 04 avril 2013

Le Maire
Eric SAVIN

Affiché du 04 avril 2013

au